



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 083/2023
SÉANCE N° 4 DU 9 MAI 2023

LECTURE PUBLIQUE – ADHÉSION À L'ASSOCIATION CUTO

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 2 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Christine Dubois (jusqu'à 19 h 53), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (jusqu'à 19 h 21), Céline Loiseau, Christian Lefort (jusqu'à 19 h 54), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 19 h 35), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin (à partir de 17 h 24), Julien Brocail et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Nicole Bouillon a donné pouvoir à Florian Bercault, Jérôme Allaire a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Nadège Davoust a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Louis Michel a donné pouvoir à Bernard Bourgeois (à partir de 19 h 21), Antoine Caplan a donné pouvoir à François Berrou.

Liste des délibérations affichée le : 12 mai 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2023

LECTURE PUBLIQUE – ADHÉSION À L'ASSOCIATION CUTO

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2023 adopté le 19 décembre 2022,

Considérant que l'adhésion à l'association CUTO permet aux bibliothécaires de Laval agglomération de bénéficier du soutien d'une association pour échanger et faire connaître leurs attentes en matière d'informatique bibliothéconomique auprès de leur fournisseur C3RB,

Que l'adhésion à l'association CUTO permet au réseau d'échanger et de tirer profit de l'expérience d'autres structures adhérentes en matière d'informatique,

Que l'adhésion à l'association CUTO facilite la veille des bibliothécaires sur l'actualité informatique et bibliographique,

Après avis de la commission culture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'adhésion de Laval Agglomération à l'association CUTO pour un montant de 200 € TTC est approuvée.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230509-S04-BC-083-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2023

Mise en ligne : 19-05-23

Le président,

Florian Bercault